SI·EN Fen

L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat des Inspecteurs de l'Education Nationale

Supplément au
bulletin mensuel n° 28
01 juillet 1996

SOMMAIRE

Éditorial 1

VIE SYNDICALE
Responsables académiques 2
Vos relais sur le terrain 3
CAPN des IEN du 14 Juin 1996
- suite du mouvement
1ères affectations
liste d'aptitude 6
- postes vacants 9
CAPN des IPR-IA du 26Juin 1996
Liste d'aptitude
Premières affectations 10
Retour à la mensualisation 14
Vers un congé de fin d'activité 14
Franchise…Compensée 14
Etats Généraux de l'Université 14
Les acquis, les objectifs
Les atouts du SI.EN-FEN 15
Dates importantes 16

NOTRE MÉTIER
Commission Fauroux 5
Evaluation des politiques régionales
de la Formation professionnelle 11
Protocole FEN-CNPF 12

RETRAITES
Congrès de la FGR 10
Non ! 13

L'inspection
supplément au n° 28
Directeur de la Publication :
Michel MARUCELLI
Maquette : Renée HASIAK
Commission paritaire : 3 323 D 73 S
ISSN : 1251-2028
Imprimerie et photocomposition : FEN
Publicité : ARIANE SPONSOREGIE
Olga Diaz - 41 08 01 01
SI.EN-Fen
21 rue Lalande - 75014 PARIS
Tel : 43 22 68 19

ÉDITORIAL

Dure, dure, la fin de cette année scolaire !

C'est ce que tous les inspecteurs rencontrés et entendus récemment ne cessent d'exprimer. Nombre d'entre eux déclarent, sans hésiter, que c'est la «sortie» la plus difficile qu'ils aient jamais connue : «on court partout, et si on sait tout juste pour où et pour quoi y faire, on ne sait plus très bien à quoi ça sert»...

Quelquefois même, cela se passe assez mal.

Ici, tel notable, maire de sa commune, dénonce dans un communiqué rendu public l'attitude qu'il considère stupide et antidémocratique -qui mériterait sanction- de l'Académie et de l'Inspecteur, accusé de vouloir torpiller le projet d'aménagement des rythmes scolaires, malgré les propositions des ministres concernés...La section départementale de la FEN et celle du SI.EN-FEN ont aussitôt répondu par un communiqué commun...

Là, en IUFM, pendant les épreuves orales du concours de recrutement des Professeurs d'école, le Président du jury, flanqué du Directeur adjoint de l'IUFM, procède à une «superinspection» des jurys officiant, avec une discrétion peu compatible avec la situation et des commentaires sur les jurys pour le moins déplacés...Réactions syndicales immédiates, là encore, au plan local comme au plan national.

Si ces anecdotes n'étaient que saisonnières, le temps des vacances étant venu permettrait, à lui seul, d'en effacer les mauvaises traces. Mais elles viennent à la suite de nombreuses autres et l'accumulation finit par peser lourd !

En cette période où les discours sur l'Ecole continuent à tirer à hue et à dia, il est grand temps que le ministère prenne bien toute la mesure de la fonction d'inspection, incontournable pour la régulation, l'évaluation et la transformation qualitative du système éducatif.

Les engagements du ministre dans les négociations avec notre syndicat allaient bien dans ce sens. Le SI.EN-FEN sera particulièrement attentif à leur aboutissement dans tous les domaines abordés: statutaire et financier, missions -l'actualité montre l'urgence à obtenir des réponses aux questions posées-, conditions et moyens de fonctionnement des inspecteurs.

A n'en pas douter, la rentrée nécessitera que nous soyons tous prêts et en pleine forme !

Pour l'heure, bonnes vacances à toutes et à tous !

Michel Marucelli
le 1er juillet 1996

Responsables académiques 96-97

académie nom prénom	adresse
AIX-MARSEILLE **SOULIE Jean-Louis**	87 boulevard De Roux 13004 MARSEILLE
AMIENS BESAURY Anne-Marie	37 place publique 80600 BEAUQUESNE
ANTILLES-GUYANE BOILEAU Jean-Claude	BP 480 97110 POINTE-A-PITRE
BESANCON COLIN René	5 allée Étienne de la Boétie 70300 LUXEUIL-LES-BAINS
BORDEAUX **GAUCHON Daniel**	12 rue de la Reine Margot 64110 GELOS
CAEN RONDEL Yves	Le Bourg LE GAST 14380 SAINT-SEVER
CLERMONT-FERRAND ROUMAGNAC Patrick	IEN Saint-Flour Place du Palais de Justice 15103 SAINT-FLOUR CEDEX
CORSE BERETTI François	École primaire Ch Andréi Lupino 20200 MIOMO
CRETEIL MOSSE Alain	13 rue de Sofia 75018 PARIS
DIJON HAMON Nicole	Résidence Chateaubriand 2F avenue de l'Ouche 21000 DIJON
GRENOBLE ROURE Michel	15 allée des Aulnes 38610 GIERES
LILLE GRARE Gaston	1 avenue de l'Yser 62360 CONDETTE
LIMOGES VIALLARD Josette	IEN Limoges I AIS 44 cours Gay-Lussac 87031 LIMOGES CEDEX
LYON ADAM Lise	Rue de la Chabaudière 69440 TALUYERS
MONTPELLIER PHILIPPE Christian	9 rue Théodore de Banville 66100 PERPIGNAN
NANCY-METZ BONTE Michel	3 rue du Général Henrys 88000 EPINAL
NANTES GADEAU Yves	193 avenue Robert Schuman 44150 ANCENIS
NICE JACQUIN Gérard	BP 18 83171 BRIGNOLES CEDEX
ORLEANS-TOURS VALLIER Jean-Paul	Les Cochards 45530 SURY-AUX-BOIS
PARIS FOUQUET Jocelyne	44 rue du Château-Landon 75010 PARIS
POITIERS CAILLEAU Jean-Pierre	Résidence Fontane 8 bis rue Rouget de Courcez 79000 NIORT
REIMS CAPRON Annie	20 cours Aristide Briand 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES
RENNES PICHON Jean-Marie	9 rue du Pré Perché 35000 RENNES
RÉUNION SECRETTAND Jacqueline	36 rue Archambaud 97410 SAINT-PIERRE
ROUEN QUEMIN Jean-Claude	Lycée Les Bruyères 67 avenue des Canadiens 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN
STRASBOURG MORITZ Charles	39 rue de la Klebsau 67100 STRASBOURG
TOULOUSE TISSOT Bernard	Place Joseph Verseille 31770 COLOMIERS
VERSAILLES LEGROS Guy	11 avenue Léon Bourgain 92400 COURBEVOIE

SI•EN
IEN

21 rue Lalande
75014 PARIS

Téléphone : 16 (1) 43 22 68 19
Télécopie : 16 (1) 43 22 88 92

Vos relais sur le terrain :

responsables départementaux et correspondants "second degré"

Un certain nombre de responsables ont muté : ils ne seront remplacés qu'en septembre. Dans l'attente de ces nouvelles désignations, prière de s'adresser aux responsables académiques.

académie département	nom prénom adresse
AIX-MARSEILLE	
Alpes-Hte-Provence	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Bouches-du-Rhône	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Hautes-Alpes	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Vaucluse	MARTIN Antoine Impasse Saint-Geniez 84300 LES TAILLADES
	BOLINET Jean-Marc *("Second degré")* 78 avenue Saint Jérôme Bât B2 13013 MARSEILLE
AMIENS	
Aisne	ANTOINE Jean-Paul 7 rue de l'Isle 02400 CHATEAU-THIERRY
Oise	CARDON Christian 27 rue des Écoles 60120 BRETEUIL
Somme	HOIN Guylain BP 2607 80000 AMIENS
	LEVEQUE Hélène *("Second degré")* 7, rue St Hubert 80000 AMIENS
ANTILLES-GUYANE	
Guadeloupe	SALOME Martine Villa Ma Retraite Vernou 97170 PETIT-BOURG
Guyane	CURVAT André 32 lotissement Les Ibis 97300 CAYENNE
Martinique	RAFFI Jean-Claude Tartane 97220 TRINITE
	AJAX Christian *("Second degré")* Tour J Hamot - Appart 82 Rue Paul Lacave 97110 POINTE A PITRE
BESANCON	
Doubs	PETIT Christine 1 place Elsa Triolet 70400 HERICOURT
Haute-Saône	DAVID Rémy 21 rue du Docteur Doilon 70000 VESOUL
Jura	LE MOIGNE Jean-Claude 25 route de Syam 39300 BOURG-DE-SIROD
T.-de-Belfort	ROGNON Paul 6 rue Émile Zola 90000 BELFORT
	BAULARD Daniel *("Second degré")* BP 153 70104 GRAY CEDEX
BORDEAUX	
Dordogne	DOUARINOU Gérard Chaurac 24750 TRELISSAC
Gironde	FORESTIER Jean-Claude Boutitias 24130 MONFAUCON
Landes	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Lot-et-Garonne	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Pyrénées-Atlan.	ERDOCIO Jean-Claude Villa «Les mésanges» Avenue de la Plage 40440 ONDRES
	RIBEYROL Maurice *("Second degré")* St Méaerd de Dronne 24600 RIBERAC
CAEN	
Calvados	ALBANO Alain Les Pommerolles 14600 GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR
Manche	DENECE Jacques 20 rue de l'Église 14117 TRACY-SUR-MER
Orne	LEGRIX Anne-Marie La Coclinière 77 Coulandon 61200 ARGENTAN
"Second degré" à désigner s'adresser au Responsable académique	
CLERMONT-FERRAND	
Allier	CARRIOT Daniel Le Meunier Sec NASSIGNY 03190 HERISSON
Cantal	GOULEME Daniel 19 rue des Cèdres ESPINAT 15130 YTRAC
Haute-Loire	BOIT Pierre 30 rue de l'Anglade 43000 LE PUY-EN-VELAY
Puy-de-Dôme	SURLEAU Jean 74 bis boulevard côte Blatin 63000 CLERMONT-FERRAND
	VEYSSEYRE Michel *("Second degré")* 13 rue G. Romme 63000 CLERMONT-FERRAND
CORSE	à désigner s'adresser au Responsable académique
CRETEIL	
Seine-et-Marne	ROUSSEL Alain 2 rue Lafayette 77120 COULOMMIERS
Seine-St-Denis	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Val-de-Marne	CLEMEN T Catherine 17 rue des Jardins 94240 L'HAY-LES-ROSES
	COLLET Marie-Paule *("Second degré")* 4 avenue de Bourgogne 95460 EZANVILLE
DIJON	
Côte-d'Or	GARDE Michel Ecole primaire des Varennes 3 rue Guy de Maupassant 21000 DIJON
Nièvre	BAILLEUL Francis 2 rue de Précy 58800 CORBIGNY
Saône-et-Loire	EECHOUT Marcel 13F rue P. Deliry 71100 CHALON-SUR-SAONE
Yonne	TRUCHET Jean 2^4 cours Tourbé 89100 SENS

	HAMON Nicole (*"Second degré"*) Résidence Chateaubriand 2F avenue de l'Ouche 21000 DIJON
GRENOBLE	
Ardèche	MILHAUD Michel BP 717 07007 PRIVAS CEDEX
Drôme	ORSET André-Bernard BP 193 26205 MONTELIMAR CEDEX
Haute-Savoie	*À désigner, s'adresser au Responsable académique*
Isère	ROURE Michel 15 allée des Aulnes 38610 GIERES
Savoie	BESSON Michèle 6 place de Genève 73000 CHAMBERY
	BLANC Françoise (*"Second degré"*) Les Blanchères 38410 URIAGE
LILLE	
Nord	FRACKOWIAK Pierre 154 place Dordain 59533 CUINCY
Pas-de-Calais	MONTELS Brigitte 105 rue de Valenciennes 62100 CALAIS
	GRARE Gaston (*"Second degré"*) 1 avenue de l'Yser 62360 CONDETTE
LIMOGES	
Corrèze	BUSTREAU Christian 1 avenue Maillard 19100 BRIVE
Creuse	PIERRE Bernard BP 129 23011 GUERET CEDEX
Haute-Vienne	LE GUENNEC Jean 8 rue Champlain 87000 LIMOGES
	PUYGRENIER Marie (*"Second degré"*) 3 rue Jean de la Bruyère 87220 FEYTIAT
LYON	
Ain	ROUX Renée Les Chanées 01851 MARBOZ
Loire	BARBE Michel 14 bis avenue Denfert-Rochereau 42100 SAINT-ÉTIENNE
Rhône	BESSON Claude 9 boulevard Voltaire 69170 TARARE
	WALBECQUE Bernard *"Second degré"* 29 avenue du Chater - Bât G 69340 FRANCHEUILLE
MONTPELLIER	
Aude	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Gard	RIVAL Gérard 16 rue Molière 30540 MILHAUD
Hérault	PONGE André 10 impasse des Marsouins 34250 PALAVAS-LES-FLOTS
Lozère	JAFFUEL Alain 6 rue de la Banque 48000 MENDE
Pyrénées-Orientales	COUDERC Lucien 3 impasse du Belvédère 66140 CANET-EN-ROU SILLON
	PONGE André (*"Second degré"*) 10 impasse des Marsouins 34250 PALAVAS-LES-FLOTS
NANCY-METZ	
Meurthe-et-Moselle	LEVAL-TOSO Nicole 25 boulevard Joffre 54000 NANCY
Meuse	JACQUEMIN Claudine École Jules Ferry 54200 DOMMARTIN-LES-TOUL
Moselle	FERSING Paul BP 1153 57321 SARREGUEMINES CEDEX
Vosges	BODINIER Serge 3 Grande rue 54200 FRANCHEVILLE
	ROYER Claude (*"Second degré"*) 2 rue de la Grande Queue Cidex 30 54136 BOUXIERES-AUX-DAMES
NANTES	
Loire-Atlantiques	KIRADY Gérard 19 rue des Bleuets 44230 ST-SEBASTIEN-SUR-LOIRE
Maine-et-Loire	TREVISAN René BP 33 49500 SEGRE
Mayenne	JOSSET André 30 ter rue Échelle Marteau 53000 LAVAL
Sarthe	GOUPIL Michel Les Rochettes 37370 ST-CHRISTOPHE-SUR-LE-NAIS
Vendée	MADELAINE Philippe BP 256 85305 CHALLANS CEDEX
	MOREAU Jean-Pierre (*"Second degré"*) 23 rue de la Croix Fraîche 44600 ST NAZAIRE
NICE	
Alpes-Maritimes	DEVERRE Yvon École du Bois de Boulogne Rue de la Santoline 06200 NICE
Var	JACQUIN Gérard BP 18 83171 BRIGNOLES CEDEX
	RUAT Gabriel (*"Second degré"*) 154 rue de France 06000 NICE
ORLEANS-TOURS	
Cher	PROTIN André 15 avenue Henri Laudier 18014 BOURGES CEDEX
Eure-et-Loir	TREIGNIER Jacques 74 rue des Cosmonautes 28600 LUISANT
Indre	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Indre-et-Loire	BOURGEOIS Jean-Pierre 13 rue Marye Bastié 37700 LA VILLE-AUX-DAMES
Loir-et-Cher	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Loiret	DESBROSSES Gilles 79 avenue Pierre et Marie Curie 45800 SAINT-JEAN-DE-BRAYE
"Second degré"	à désigner, s'adresser au Responsable académique
PARIS	FOUQUET Jocelyne 44 rue du Château-Landon 75010 PARIS
	LE MOEL Maryse (*"Second degré"*) 15 rue de Panama 75018 PARIS
POITIERS	
Charente	BAUDOT Alain Lycée Louis Delage 245 avenue Victor Hugo 16100 COGNAC

Charente-Maritime	GAUDIN Jean-Michel 49 avenue Aristide Briand 17026 LA ROCHELLE CEDEX 1
Deux-Sèvres	CAILLEAU Jean-Pierre Résidence Fontane 8bis rue Rouget de Courcez 79000 NIORT
Vienne	ROGER Patrick 14 rue Georges Brassens 86530 NAINTRE
	DUBOIS François (*"Second degré"*) 2 rue Jean Charcot 17137 NIEUL SUR MER
REIMS	
Ardennes	LAMBERT Roland BP 43 08501 REVIN
Aube	LELOUP Marie-Hélène 30 rue Mitantier 10025 TROYES CEDEX
Hte-Marne	ROUTHIER Pierre 3 place Abbé Cordier 52200 LANGRES
Marne	BOBICHON Rémy 4 rue Chanzy 51100 REIMS
	WALCZACK Jean (*"Second degré"*) 51300 BASSUET
RENNES	
Côtes-d'Armor	DELOURME Dominique 29 rue Belle Issue 22400 LAMBALLE
Finistère	GNING Catherine BP 680 29553 QUIMPER CEDEX 9
Ille-et-Vilaine	PICHON Jean-Marie 9 rue du Pré Perché 35000 RENNES
Morbihan	LE FUR Daniel BP 2122 56321 LORIENT CEDEX
	NOEL Jeanine (*"Second degré"*) 8 rue St Malo 22100 DINAN
RÉUNION	DIEULIVOL Michel 18 lotissement de Bernica 97435 ST-GILLES-LES-HAUTS
	LECOQUIERRE Marie-Dominique (*"Second degré"*) 42 chemin de la Grotte La Bretagne 97490 SAINTE CLOTILDE
ROUEN	
Eure	LAMBERT Patrick 178 Côte Verte 27380 RADEPONT
Seine-Maritime	à désigner, s'adresser au Responsable académique
	SAUSSAYE Yves (*"Second degré"*) 7 rue Albert Schweitzer 27000 EVREUX
STRASBOURG	
Bas-Rhin	HIPPERT Paul 37 rue de Normandie 67380 LINGOLSHEIM
Haut-Rhin	SCHEU Raymond 5 rue de Horbourg 68340 RIQUEWIHR
	LUTZWEILLER Janine (*"Second degré"*) 15 rue du Vignoble 67520 MARLENHEIM
TOULOUSE	
Ariège	à désigner, s'adresser au Responsable académique
Aveyron	FEUGA Paul BP 122 12101 MILLAU CEDEX
Gers	BROSETA Jeanine Le Savès HAULIES 32550 PAVIE
Haute-Garonne	TISSOT Bernard Place Joseph Verseille 31770 COLOMIERS
Hautes-Pyrénées	DUPETIT Yves Rue de l'École 65380 HIBARETTE
Lot	à désigner, voir le Responsable académique
Tarn	LECOMTE Michel 149 route de Fauch 81000 ALBI
Tarn-et-Garonne	CAPOU Mireille Collège Château de l'Hers 4 avenue Lasbordes 31500 TOULOUSE
	LAHAILLE Aimé (*"Second degré"*) Quartier Rozès 32600 L'ISLE JOURDAIN
VERSAILLES	
Essonne	MAIREAU Joël 6 square des Verdiers 91450 SOISY-SUR-SEINE
Hts-de-Seine	GAUTIER Pierre 4 rue des Écoles 92210 ST-CLOUD
Val-d'Oise	TASSART Richard BP 56 95503 GONESSE CEDEX
Yvelines	WEILL Éric 2 sente de Beaufortain 78310 MAUREPAS
	THURET Jean-claude (*"Second degré"*) 19 rue Yves Toudic 75010 PARIS
MAYOTTE	SEBAN Jean-Pierre BP 76 97600 MAMOUDZOU

Commission Fauroux

C'est un peu l'arlésienne, tout le monde en parle, mais qui a lu réellement le rapport ?

Très certainement les membres de la commission, puisque deux d'entre eux n'y reconnaissent pas la synthèse des travaux.

Peut-être les journalistes qui ont eu, grâce à quelques fuites organisées, connaissance d'un rapport d'étape, et, plus récemment, un grand quotidien du soir qui en a publié le préambule...

Il n'est donc pas question de commenter un rapport non connu, non lu, à travers les bribes distillées par la presse, sauf à faire du commentaire de commentaires...

"Faudrait voir à savoir... " D'abord !

C'est un peu de raison qu'il faut garder, en l'occurrence, sans tomber dans l'excès du bon sens populaire qui a pris l'habitude de dire que lorsqu'on ne sait plus quoi faire on met en place une commission. Sans oublier non plus que si le produit de la réflexion d'une commission n'a pas force de loi, il n'est peut-être pas à jeter complètement et que certaines propositions pourraient être reprises avantageusement.

Une fois de plus, il serait tout aussi dangereux de jouer à l'apprenti sorcier que de se terrer dans l'immobilisme.

La F.E.N., dans sa grande sagesse, a demandé à rencontrer le ministre de l'Education nationale pour connaître ses choix. Ce sera fait le 23 juillet. Il serait utile et grand temps d'obtenir des réponses claires.

Michel Marucelli

CAPN du 14 Juin 1996

Suite du mouvement des IEN 1er degré
1ères affectations
Liste d'aptitude
Détachement dans le corps des IEN

Suite du mouvement des titulaires

Premier degré : Le SI.EN-FEN est intervenu sur de nombreux casqui ont pu aboutir favorablement et a demandé que, l'année prochaine, la seconde réunion soit moins éloignée de la première afin d'éviter le risque de deux mouvements successifs au lieu d'un seul. : 44 modifications liées aux détachements à l'étranger, dans les IUFM, etc.

Enseignement technique : après de longues discussions nous avons obtenu dans la suite de la CAPN du 9 avril que 14 collègues obtiennent satisfaction. 3 sont encore dans l'attente. Il est à noter pour certains cas, l'obstination des recteurs à refuser la mutation d'un collègue sur un autre poste (apprentissage, temps plein) dans la même académie.

Information et orientation : un seul cas trouve solution.

Premières affectations

Une liste des affectations prévisionnelles a été affichée à l'ESPEMEN à 14 h 30. La lecture de ces premières affectations qui tient compte des mesures prises pour les suites de mouvement des titulaires nous est faite avant l'étude de la liste d'aptitude, conformément au souhait des commissaires paritaires, elle comporte quelques modifications à la liste affichée.

Liste d'aptitude

676 candidatures enregistrées pour 23 possibilités de recrutement par cette voie. La demande est toujours aussi forte. Les 23 inscriptions se décomposent en 8 1er degré, 7 IO et 8 ET (7 STI et 1 SBSSA).

Les critères retenus par l'Administration : avoir un avis très favorable du recteur et de l'inspection générale, être classé 1er ou 2nd sur la liste rectorale. Pour les candidats relevant d'autres ministères, l'avis de l'Inspection Générale a été déterminant. Le SI.EN-FEN s'est inquiété de la situation en Corse.

Nous recensons : onze 1ères places, sept 2ndes places, trois 3èmes (2 IO et 1 1er degré), un 4ème (IO) et un non classé (1er degré).

Quatre inscrits n'ont jamais fait fonction d'IEN (3 ET et 1 1er degré).

L'Administration refuse de modifier ses choix.

Titularisation des IEN stagiaires

Tous les collègues ont été titularisés sauf deux. Une suspension de stage a été décidé suite à un congé de longue maladie. Un report d'une année a été proposé.

Détachement dans le corps des IEN

Deux collègues, 1 Principal de collège pour le 1er degré et 1 PLP2 pour l'ET. ont été détachés, conformément aux dispositions statutaires, après examen de leurs dossiers respectifs et contre l'avis des commissaires paritaires pour l'un des deux.

Les commissaires paritaires

Les listes qui suivent sont encore à prendre avec toutes les réserves d'usage

Premier degré

ACADÉMIE Département	Circonscription	Nom prénom	affect. précédente
AIX-MARSEILLE			
Hautes-Alpes	Buech-Embrun-St-Bonnet	Vala Françoise	1ère affectation
	Gap	Herrera Philippe	1ère affectation
Bouches-du-Rhône	Istres	Ley Marcel	Miramas
	Miramas	Taraud Xavier	Tain-l'Hermitage-St-Vallier
Vaucluse	Apt	Credeville Alain	Aubenas II
AMIENS			
Aisne	Chauny	Tordeux Lionel	1ère affectation
	Saint-Quentin III	Coppin Régis	1ère affectation
Oise	Auneuil	Castellotte Martine	Détachée (Chef d'établ)
	Beauvais IV AIS	Malaize J-François	Auneuil
	Beauvais V	Quinio Hervé	1ère affectation
Somme	Abbeville II	Caron Christian	1ère affectation
ANTILLES-GUYANE			
Guadeloupe	Bouillante	Movrel Claudy	Iles-du-Nord
	Iles-du-Nord	Zicaro Michel	Aurillac III
BESANÇON			
Jura	Champagnole	Le Moigne J-Cl.	Lons-le-Saunier III + IUFM
BORDEAUX			
Pyrénées-Atl.	Oloron-Ste-Marie	Martinez Richard	1ère affectation
CLERMONT-FERRAND			
Cantal	Aurillac III	Montarnal Paulette	Aurillac I + AIS
	Aurillac I + AIS	Singlard Maurice	Mauriac
Haute-Loire	Brioude	Cambe Gilbert	1ère affectation
	Monistrol-sur-Loire	Carliez Chantal	1ère affectation
CORSE			
Corse-du-Sud	Lang. et cult. corses	Santucci Lucie	Liste d'aptitude
CRÉTEIL			
Seine-et-Marne	Brie-Comte-Robert I	Alexandre Dom.	1ère affectation
	Fontainebleau	Meillon Lynda	Nemours
	La Ferté-ss-Jouarre	Laborde J-Pascal	(rentre de détach.)
	Montereau	Rossiere Serge	1ère affectation
	Nemours	Villers Dominique	1ère affectation
Val-de-Marne	Champigny II	Gante Frédéric	1ère affectation
Seine-St-Denis	Bobigny IV AIS	Belmas Pierre	1ère affectation
	Créteil I	Cresson Geneviève	Istres
	St-Ouen	Benita Bernard	Lagny II
DIJON			
Saône-et-Loire	Autun	Durozard J-Pierre	1ère affectation
	Macon IV + IUFM	Kighelman Henri	1ère affectation
GRENOBLE			
Ardèche	Tournon	Froger Geneviève	Liste d'aptitude
Drôme	Romans	Aumage Thierry	1ère affectation
	Tain-L'Hermitage-St-Vallier	Chamblas Franç.	Tournon
Isère	Echirolles-Seyssins	Gounon M-Noëlle	Annemasse I
	La-Tour-du-Pin I	Mirdjanian Patrick	1ère affectation
	Voiron I	Vanheeghe Mich.	Beauvais II
Haute-Savoie	Bonneville II + IUFM**	Duby Michel	La Tour-du-Pin I
LILLE			
Nord	Cambrai-Sud AIS	Polard J-Jacques	1ère affectation
	Lille-Fâches-Thumesnil	Szymkowiak Léon	Billy-Montigny
	Valenciennes	Bessol J-Yves	1ère affectation
	Valenciennes-Condé	Louvois Eric	1ère affectation
	Roubaix-centre Ouest	Meurisse Cédric	1ère affectation
	Roubaix-Hem	Jozefiak Annie	1ère affectation
Pas-de-Calais	Liévin	Wassemberg Ch.	St-Omer II
	St-Omer II	Bigot Emmanuel	1ère affectation
	Billy-Montigny	Richardson Janine	1ère affectation
LYON			
Ain	Revermont AIS	Sapet Christine	1ère affectation

Loire	Firminy	Derriaz Annie	1ère affectation
	St-Étienne III AIS	Stoffel J-Paul	(rentre de détach.)
MONTPELLIER			
Aude	Carcassonne I + AIS	Rolland Guy	Limoux
	Limoux	Clerc Jean-Claude	Mamers
Gard	Alès II	Fouet Jean	Liste d'aptitude
Hérault	Piémont-Héraultais	Segura Serge	1ère affectation
	Montpellier-Villages	Le Borgne de Kaouel	Le Cres + IUFM
	Le Cres + IUFM	Quentin Philippe	(dét MAFPEN)
Lozère	Mende + AIS	Falce Jacques	Liste d'aptitude
NANCY-METZ			
Moselle	Freyming-Merlebach AIS	Lajugie Christian	Liste d'aptitude
	Sarrebourg Ouest	Greff Daniel	1ère affectation
	Thionville I	Pitance M-France	1ère affectation
Vosges	Neufchâteau	Willer René-Mich.	1ère affectation
	Remiremont	Gandois Patrice	1ère affectation
NANTES			
Maine-et-Loire	Angers V	Le Guevel Anne	Piémont-Héraultais
	Cholet II	Derouet Daniel	1ère affectation
Sarthe	Sablé-sur-Sarthe	Le Cossec M.-Marie	1ère affectation
Vendée	Montaigu	Lowy Frédéric	Angers V
NICE			
Var	Fréjus-St-Raphaël	Hervé Joël	Vitré
	Toulon adj IA	Cherbetdjian R.	Contres
ORLÉANS-TOURS			
Eure-et-Loir	Chartres III + AIS	Guenere Philippe	1ère affectation
Indre	Le Blanc	Seebold Eric	1ère affectation
Indre-et-Loire	Chinon	Ripoche J-Louis	Langeais
	Langeais	Agrapart Joël	Chinon
	Loches	Brugeaud Laure	Liste d'aptitude
	Luynes-Fondettes + IUFM	Besancon Véronique	1ère affectation
Loir-et-Cher	Blois Est	Rivallin Gilles	(Permutation)
	Blois-Val-de-Marne	VizerieBruno	(Permutation)
	Contres	Auclair J-Sylvain	Le Blanc
	Romorantin	Pontus J-Claude	Loches
POITIERS			
Charente	Angoulême I	Casalini Michel	Lunel
	Angoulême IV + AIS	Bonnin J-Pierre	Angoulême I
	Angoulême V	Lia Nicole	1ère affectation
Deux-Sèvres	Niort Ouest AIS	Chauffier A-Franç.	1ère affectation
REIMS			
Ardennes	Rethel	Manzoni Noëlle	1ère affectation
Marne	Châlons AIS	Chardonnet M-Odile	1ère affectation
Haute-Marne	Saint-Dizier	Brasseur Bernard	1ère affectation
RENNES			
Finistère	Landivisiau	Moal J-Paul	1ère affectation
	Morlaix II	Regniez Evelyne	1ère affectation
ROUEN			
Eure	Evreux II	Lejeune Christiane	1ère affectation
	Evreux III	Millereux Guy	(Détaché)
Seine-Maritime	Le Havre III	Delauney Didier	Liste d'aptitude
	Lillebonne	Detalminil Didier	1ère affectation
TOULOUSE			
Ariège	Pamiers I AIS	Rumeau J-Luc	Romorantin
	Saint-Girons	Grosse Agnès	1ère affectation
VERSAILLES			
Essonne	Quincy-St-Pierre du Perray	Fortier Martine	1ère affectation
Val-d'Oise	Beaumont-Persan	Vandamme Bernard	Liste d'aptitude
	Val-d'Oise Nord	Ferrereira DosSantosA.	1ère affectation
Yvelines	Bois d'Arcy	Khodja Noëlle	Montigny le Bretonneux
	Mantes-la-Jolie	Hugault Catherine**	1ère affectation
	Montigny le Bretonneux	Boudol François	Meudon
Hauts-de-Seine	Meudon	Rieu Martine**	Alès II
T.O.M.			
Nelle Calédonie	3ème circons.	Roy Edmond	4ème circons.
	4ème circons.	Viratelle Joël	Asnières I-V.-la-Garenne
Mayotte	1ère circons. (Adj Dr Ens.)	Lapeyrere Hélène	3ème circons.
	3ème circons.	Houdayer J-Pierre	Dreux I

Autres nominations

Étranger

Allemagne	Champion Eliane**	IUFM Nantes
Brésil	Rodriguez Maurice	Toulon adj IA
Centrafrique	Ballarin Jean-Luc	Carcassonne I + AIS
Grande Bretagne	Texier Michèle	Beauvais V
Grèce	Frohring Jean-Louis	Fréjus-St Raphaël
Guinée	Massemin J-PIerre	Montpellier-Villages
Kenya	Bernard Gilles	Comores
Maroc	Fournier Claude	Apt
Maroc	Guermonprez M.	Vannes III
Maroc	Persiali J-Paul	Champagnole
Maroc	Picaud Monique	Sarcelles-Sud
Maroc	Turlure J-Marc	Roubaix-Hem
Maroc	Valembois Ohilippe	Montpellier-Nord
Thaïlande	Gazio Alain	Brésil

Directeur de centre IUFM

Angoulême	Loiseau Sylvie	Angoulême IV + AIS
Châteauroux**	Carton Alcide	Liévin
Limoges**	Herman-Bredel Josiane	Limoges V + IUFM
Rennes	Salama Linda	Quimper VIII + IUFM

Directeur adjoint d'IUFM

Rouen	Dupuis-Cogens Sylviane	Rouen XI +IUFM
Besançon	Oudot Eric	Reims V

Personnel de Direction

Lycée St-Martin d'Hères	Hodin Jeannie	Echirolles-Seyssins
Collège Montmirail	Pillet Michel	Châlons AIS

Autres détachements

AUPELF	Goga Claude	St-Ouen
EFFSA	Landas Bernard**	Valenciennes-Condé
MGEN	Trintignac Alain**	Bonneville + IUFM

** sous réserve

Communiqué de l'amicale des retraités du Lycée Professionnel Vauvenargues

Patrimoine et mémoire d'Aix-en-Provence

Lors de la célébration du Cinquantenaire de la création du Centre d'Apprentissage "Albéric Laurent", qui s'est déroulée au Lycée Professionnel Vauvenargues le samedi 27 avril 1996, l'Amicale des retraités du L.P. a présenté un ouvrage intitulé :

"Du centre d'apprentissage Albéric Laurent au Lycée professionnel Vauvenargues"

réalisé par une équipe d'anciens professeurs de l'établissement. La rédaction définitive a été coordonnée par André Larmand, professeur de lettres-histoire du L.P.

Cet ouvrage constitue, par la précision des informations qu'il apporte, un élément incontournable de la MEMOIRE D'AIX et une base de travail pour de futurs chercheurs ayant à écrire l'HISTOIRE et le développement de la Formation Professionnelle en Pays d'Aix et en France.

Il est susceptible d'intéresser, en plus des anciens élèves, des élèves actuels et des parents d'élèves futurs, de nombreux étudiants, des instituteurs, des professeurs de tous ordres d'enseignement et des personnes passionnées par l'histoire locale.

Il a été produit en édition privée, tirage très limité, 130 pages, présentation soignée.

Pour se procurer cet ouvrage, adresser un titre de paiement de 70,00 F (envoi franco compris) à :

AMICALE RETRAITES L.P. VAUVENARGES
Maison de la Vie Associative "Le Ligoure"
Place Romée de Villeneuve
13090 AIX-EN-PROVENCE

IEN - Enseignement technique

ACADÉMIE Nom prénom	spéc	affectation précédente
AIX-MARSEILLE		
BERNARD Norbert	L	1ère affectation.
AMIENS		
BIF-DUSSART Nadine	S/Co	1ère affectation
BILLIOT Gérard	Ad/F	Disponibilité
ILEF Irène	EG	S/Co (Amiens)
ANTILLES-GUYANE		
DORION Gérard	STI	1ère affectation (tr. du poste SBSSA)
STIEGLER Pierre	M/E	STI (Montpellier)
BESANÇON		
BARRIE François	H-G	1ère affectation
HEMON Roger	B/B	Liste d'aptitude
BORDEAUX		
LANDIER Elisabeth	L	1ère affectation
LAVALLEE Jacques	M/E	STI (Bordeaux)
PETITJEAN Michel	M/E	Liste d'aptitude
RAMBEAU Michel	STI	1ère affectation
RAMIS Roland	STI	M/E (Bordeaux)
RIBEYROL Maurice	Ad/F	SC (Nancy-Metz)
SIRERA Gérard	STI	Polynésie française
CLERMONT-FERRAND		
CLOSSET Jean-Claude	STI	1ère affectation
GAUTIER Jean	H-G	1ère affectation
KERSULEC Jean-Yves	STI	1ère affectation
METHIVIER Roger	STI	1ère affectation
ROCHE Claude	M/E	FC (Lyon)
CORSE		
DOUVRIN Joséphine	STI	1ère affectation
CRÉTEIL		
BREMER Françoise	EG	Ad/F (Créteil)
CAZE Serge	Ad/F	S/Co (Versailles)
GUEHENNEUX J.	EA	EA (Orléans-Tours)
LILLE		
BARANT Bernard	M/E	Liste d'aptitude
DECOFOUR Régis	STI	1ère affectation
SARRAZYN J-Claude	STI	1ère affectation
LIMOGES		
LANOT Pierre	STI	Liste d'aptitude
RICHE Gilbert	Alim	Détachement
LYON		
BORY Daniel	STI	1ère affectation
MONTPELLIER		
DRUETTO Daniel	STI	STI (Lille)
NANCY-METZ		
MAILLARD Yann	Ad/F	Ap (Nancy-Metz)
MARTIN-KELLIE G.	Angl	1ère affectation
REMY Serge	Ma	Ma (Paris)
RENOUARD Nicole	SBSSA	Liste d'aptitude
NANTES		
CAILLOT Gérard	S/Co	1ère affectation
MOREAU Jean-Pierre	STI	1ère affectation
NICE		
CHAPEY Dominique	Ad/F	1ère affectation
ORLÉANS-TOURS		
GAY Philippe	EA	1ère affectation
POITIERS		
GANTEIL Catherine	Alim	1ère affectation
MICHELIN Joël	H-G	1ère affectation
REIMS		
MAILLET Véronique	SBSSA	1ère affectation
ROUEN		
VENTURINI Marc	STI	Liste d'aptitude
STRASBOURG		
CHEVALIER Roland	STI	EG (Nancy-Metz)
JARRY Francis	STI	Liste d'aptitude
NICOLAU Jean-Paul	STI	Liste d'aptitude
PFEIFFER Josette	Ap	1ère affectation (transfert de Nancy)
TOULOUSE		
PONCHARD Michel	STI	1ère affectation
VERSAILLES		
CHAPUT Dominique	SBSSA	1ère affectation
LENARD Jacques	Alim	1ère affectation
RAULIN Michel	STI	1ère affectation
SUC Jean-Claude	Alim	1ère affectation
TOMAS-BOUL M-Th	S/Co	1ère affectation
TOSO Joëlle	S/Co	1ère affectation
VERGER Dominique	Ad/F	1ère affectation
Nouvelle Calédonie		
PREVI Monique	EG	Réaffectation sur poste

IEN-Information et Orientation

ACADÉMIE Département Ville	Nom prénom	Affectation précédente
CLERMONT-FERRAND		
IA du Puy-de-Dôme		
Clermont-Ferrand	PACROT Elisabeth	Reims (Charleville-Mézières)
CORSE		
Bastia	CAMENZULLI Pierre	Liste d'aptitude
GRENOBLE		
IA de l'Ardèche		
Privas	VAST Jean-Paul	1ère affectation
LILLE		
ONISEP	CARPENTIER André	Liste d'aptitude
MONTPELLIER		
IA de la Lozère		
Mende	DEBLONDE Marc	Liste d'aptitude
NANCY-METZ		
IA des Vosges		
Épinal	VUILLERMINAZ Françoise	1ère affectation
NANTES		
IA de Vendée		
La Roche-sur-Yon	PAVY Paul	Liste d'aptitude
ORLÉANS-TOURS		
IA du Cher		
Bourges	ANDRE Françoise	Liste d'aptitude
IA de l'Eure-et-Loir		
Chartres	CHEVALIER M-Christine	1ère affectation
ONISEP	HAUCHECORNE Sylvie	1ère affectation
REIMS		
IA de la Marne		
Chalons-en-Champ	CHAUVEY Serge	Liste d'aptitude
STRASBOURG		
IA du Haut-Rhin		
Colmar	CAILLOU Jean-Noël	1ère affectation
ONISEP	JEHL Fernand	1ère affectation
TOULOUSE		
IA de l'Ariège		
Foix	NAUDY Philippe	Liste d'aptitude
VERSAILLES		
IA des Hauts-de-Seine		
Nanterre	SAVEY Jean-Jacques	1ère affectation
ONISEP		
	BOUDRE-MILLOT Cl.	1ère affectation

Postes vacants après la CAPN du 14-06-96

Premier degré

AMIENS
- **Oise** — Beauvais II

BESANÇON
- **Doubs** — Morteau
- **Doubs** — Besançon VII + IUFM
- **Doubs** — Sochaux
- **Jura** — Lons-le-Saunier II AIS
- **Jura** — Lons-le-Saunier III + IUFM
- **Haute-Saône** — Vesoul Nord
- **T.-de-Belfort** — Belfort I

CLERMONT-FERRAND
- **Haute-Loire** — Yssingeaux
- **Cantal** — Mauriac

CORSE
- **Haute-Corse** — Bastia II AIS

CRÉTEIL
- **Seine-et-Marne** — Lagny II
- **Seine-Saint-Denis** — Le Blanc-Mesnil

GRENOBLE
- **Ardèche** — Aubenas II
- **Drôme** — Valence I AIS
- **Haute-Savoie** — Annemasse I

LILLE
- **Nord** — Aulnoye-Aymeries
- **Nord** — Maubeuge

LIMOGES
- **Haute-Vienne** — Bellac

MONTPELLIER
- **Gard** — Le Vigan-Sommières
- **Hérault** — Lunel
- **Hérault** — Montpellier-Nord

NANCY-METZ
- **Meurthe-et-Mos.** — Longwy II
- **Meuse** — Bar-le-Duc II
- **Vosges** — Vittel

NANTES
- **Maine-et-Loire** — Cholet III AIS
- **Sarthe** — Mamers

ORLÉANS-TOURS
- **Cher** — St-Amand-Montrond
- **Eure-et-Loir** — Châteaudun
- **Eure-et-Loir** — Dreux I
- **Indre** — La Châtre
- **Loiret** — Pithiviers

REIMS
- **Marne** — Reims V

RENNES
- **Finistère** — Quimper VIII + IUFM
- **Morbihan** — Vannes III-FC des Instit

ROUEN
- **Seine-Maritime** — Rouen XI + IUFM**

STRASBOURG
- **Bas-Rhin** — Wissembourg

VERSAILLES
- **Val-d'Oise** — Sarcelles-Sud
- **Hauts-de-Seine** — Asnières I-Villeneuve la Garenne

Information et Orientation

AMIENS
DRONISEP

BESANÇON
IA Haute-Saône et Territoire de Belfort

BORDEAUX
DRONISEP

CLERMONT-FERRAND
IA de l'Allier (Moulins) Suscep. d'être vacant

LIMOGES
IA de la Creuse (Guéret)

NANCY-METZ
DRONISEP Metz

POITIERS
IA des Deux-Sèvres (Niort)

REIMS
IA des Ardennes (Charleville-Mézières)
DRONISEP

ROUEN
IA de la Seine-Maritime (Rouen)

TOULOUSE
IA de l'Aveyron (Rodez)

ONISEP
Services centraux : 1 poste vacant

Enseignement technique

AIX-MARSEILLE
Sciences Biologiques et Sc Sociales Appl. Alimentation

AMIENS
Enseignements artistiques
Formation continue

BESANÇON
Économie et gestion

BORDEAUX
Économie et gestion
Mécanique/Électricité (2)

CAEN
Mécanique/Électricité
Lettres-Anglais

CLERMONT-FERRAND
Mécanique/Électricité

CORSE
Services et Commerce

DIJON
Sciences Biologiques et Sc Sociales Appl. Alimentation

GRENOBLE
Alimentation
Services et Commerce
Administratif et Financier

LILLE
Mécanique/Électricité

LIMOGES
Mécanique/Électricité

LYON
Lettres-Anglais
Bâtiment/Bois

NANCY-METZ
Sciences et Techniques Industrielles
Mécanique/Électricité
Economie et gestion

NANTES
Mécanique/Électricité (2)
Bâtiment/Bois
Alimentation

ORLÉANS-TOURS
Coordination de l'apprentissage
Mécanique/Électricité

PARIS
Sciences et Techniques Industrielles
Mathématiques

POITIERS
Mécanique/Électricité
Alimentation

REIMS
Mathématiques-Sciences

RENNES
Mathématiques-Sciences
Administratif et Financier
Formation Continue

RÉUNION
Administratif et Financier

ROUEN
Mécanique/Électricité
Services et Commerce

STRASBOURG
Mathématiques-Sciences

TOULOUSE
Formation Continue

VERSAILLES
Sciences Biologiques et Sc Sociales Appl.
Mécanique/Électricité

CAPN DES IPR-IA du 26 juin 1997 :

Liste d'aptitude

NOM Prénom	spéc.	Académie d'origine
ALBERT Edith (ET)	STI	Montpellier
ARMENGAUD Daniel (1D)	EVS	Versailles
CHEVREL Alain (1D)	EVS	Paris
COADOU Gérard (ET)	EVS	Caen
CUVELIER Jean-Pierre (1D)	EVS	Grenoble
DAUBELCOUR Michel (IO)	EVS	Antilles-Guyane
DEMONTAIGNE Lucienne (ET)	EG	Antilles-Guyane
GAUTHERON Jacques (ET)	EG	Lyon
GISLOT Alain (ET)	STI	Créteil
JOUANNET Pierre (1D)	EVS	Rennes
MACHELOT Liliane (IO)	EVS	Versailles
MOGENOT Henri (ET)	STI	Grenoble
STUDERT Patrice (1D)	EVS	Nice

Premières affectations

NOM Prénom	Spécialité	Affectation
AUBANELLE Jean	Lettres	Reims
AUBERT Marc	STI	Reims
AUDOUIN M.Claude	Mathématiques	Versailles
BAUDESSEAU Gérard	Russe	Montpellier
BOUILLE J.Claude	Anglais	Nantes
BOUTY Annie	Lettres	Nice
BUTTIFANT Michel	EPS	Rennes
CANET J.François	Mathématiques	Nice
CARNAT J.Louis	Histoire-géographie	Lyon
CESARO Joseph	Mathématiques	Nancy-Metz
CHEVALIER Michèle	EPS	Bordeaux
CLEMENTE Edouard	Espagnol	Lille
COURTEILLE Patrick	STI	Amiens
DAUBIGNARD Philippe	STI	Lyon
DESERT Jacques	Lettres	Lille
DESVAUX Philippe	Lettres	Clermont-Ferrand
DUFOUR Martin	Lettres	Détachement
DUISIT Jacques	STI	Grenoble
EVEN Patrice	STI	Versailles
FELLONEAU Claude	Mathématiques	Nancy-Metz
FERRAND Patrick	Mathématiques	Lyon
FIEU André	EVS	Lyon
FUSELIER Annie	Anglais	Nancy-Metz
GANIVET Gérard	Sciences physiques	Lyon
GENESTE Henri	Anglais	Bordeaux
GIELEN Patrice	Histoire-géographie	Nancy-Metz
GRANIER Gérard	Histoire-géographie	Orléans-Tours
GUEZILLE Guy	EPS	Caen
GUILLIER Michel	Sc de la Vie et de la Terre	Créteil
HAILLANT J.Marie	Lettres	Caen
KAVOUDJIAN Martine	Lettres	Lille
KOQUELY Robert	STI	Nancy-Metz
KROHN Barbel	Allemand	Versailles
LAVIS Eric	Sc de la Vie et de la Terre	Grenoble
LE GUILLOU Philippe	Lettres	Versailles
LEFRANCOIS Michèle	Anglais	Rennes
MARTIN Marguerite	Lettres	Orléans-Tours
MAYRAND Yves	EVS	Rouen
MERLET Alain	Lettres	Créteil
MOYA Nicole	Anglais	Rennes
OHANESSIAN Chantal	Éducation musicale	Limoges
OSTOJSKI Michel	Sciences physiques	Amiens
PIERREL Dominique	Lettres	Nancy-Metz
PIFFAULT Michel	Histoire-géographie	Nice + Corse
RABAULT Christian	Allemand	Créteil
RAGE Michel	STI	Lyon + Clermont-Ferrand
RENET Jacqueline	Histoire-géographie	Dijon
ROBERT J.Louis	EVS	IA adjoint
ROUX Pierre	Anglais	Grenoble
SAINTE-ROSE Dom.	Philosophie	Grenoble
SAURET Philippe	EVS	IA adjoint
STAMON Françoise	Mathématiques	Lille
STOUDER Paul	Histoire-géographie	Rouen
VANACKERE Philippe	STI	Lille
VOISIN Annick	Mathématiques	Dijon
WIEL Brigitte	STI	Lyon

Au congrès de la F.G.R.

Après plusieurs années d'interruption, le hasard m'a propulsé au Congrès de la Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique. Notre ami Cruchet, responsable des retraités de notre syndicat, courait le monde pour le plus grand bien de l'U.N.E.S.C.O.. Résidant à deux pas du lieu du congrès, j'ai joué remplaçant.

Le cacherai-je ? J'y ai pris plaisir. Plaisir de retrouver de vieux copains syndicalistes, et de tout bord, avec lesquels notre organisation a fait un bout de chemin. Plaisir aussi de prendre à nouveau la mesure du travail de la F.G.R. : en un mot, parfaire la défense des intérêts des retraités. A l'heure où, de tous horizons, et depuis maintenant quelques lustres, on tire sur les retraités "qu'on ne rencontre plus que dans les agences de voyage", il est nécessaire de forger un de ces rapports de forces sans lesquels il n'a jamais été de progrès social.

« Le courrier du Retraité » vous livrera les motions votées à Niort, sans doute avant la publication de ces lignes dans notre propre bulletin syndical. Elles sont le fruit d'un consensus. Chaque mot a été pesé, sinon négocié, sans parler de la moindre virgule… La motion revendicative générale fait le point. Inutile de paraphraser. Vous la lirez.

Quant aux modifications statutaires, pour bénignes qu'elles soient, elles ont, comme toujours en pareil cas, permis aux esprits mineurs de se manifester, à une ou deux unités près. C'est le triomphe des notaires. Comme si l'intérêt d'une constitution n'était point de garder assez de flou pour permettre à l'intelligence de s'infiltrer dans l'interprétation.

Des moyens d'action ? Il est dangereux qu'un congrès, avec ses surenchères en décide. Il trace les grandes orientations. La responsabilité de l'action revient au bureau ou à la commission exécutive qui s'engagent en fonction de la conjoncture. Mais quelle action, si ce n'est en soutien des syndicats ? Il est évident que les retraités n'ont le pouvoir ni de bloquer le métro, ni d'arrêter les trains, ni de retarder le courrier… Leur pouvoir majeur reste dans la persuasion, dans l'interpellation des élus de leur canton, de leur ville, de leur circonscription législative, donc dans leur bulletin de vote. La F.G.R. est là pour les aider à voir clair.

Albert Guillot

Évaluation des politiques régionales de formation professionnelle

Extraits du projet de rapport établi par le comité de pilotage : démarche, constats, enjeux

La loi quinquennale n° 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle a confié au Comité de coordination des programmes régionaux d'apprentissage et de formation professionnelle continue, la mission d'évaluer triennalement les politiques régionales de formation professionnelle initiale et continue.

1 - La démarche

Une évaluation, comment et pour quoi faire ?

Les travaux se sont attachés à une appréhension aussi fine que possible des processus en cours, des premiers acquis, des premières difficultés qui émergent, sachant que les acteurs en région n'ont pas encore eu la possibilité de tirer les enseignements de leurs choix et d'opérer les ajustements nécessaires... Cette première étape est nécessaire pour poser les repères d'un dispositif d'action qui se veut pérenne.

Les orientations de l'évaluation ont été définies à partir d'une réflexion conjointe entre les représentants de l'État, les conseils régionaux, les organisations professionnelles et syndicales réunis dans le Comité de pilotage de l'évaluation constitué au sein du Comité de coordination .

Les travaux d'évaluation reposent sur des observations et un constat établis par les vingt-six Régions françaises.

Le Comité de coordination a choisi de privilégier une collecte ordonnée des matériaux pour l'évaluation selon un cahier des charges précis, défini à partir des axes principaux du protocole d'évaluation.

Le thème et la mise en œuvre de l'évaluation

Le thème central choisi pour le rapport qui sera présenté fin 96 est celui des conditions d'élaboration et de mise en œuvre des actions régionales de formation professionnelle des jeunes et donc de l'impact de la loi quinquennale sur la coordination de ces actions.

L'évaluation prend en compte les interventions de l'ensemble des agents économiques et sociaux impliqués dans le système régional ou local de formation, c'est-à-dire l'ensemble des politiques de formation professionnelle des jeunes et d'apprentissage développé dans un espace régional.

Le protocole d'évaluation a mis en exergue la nécessité de développer une articulation étroite entre approche qualitative et approche quantitative faisant appel aux données statistiques sur les actions réalisées et le contexte économique.

2 - Le constat

Les politiques régionales de formation s'inscrivent dans des contextes régionaux très diversifiés. Ceux-ci ne peuvent se réduire à des différences de développement. Leur caractère passe également par la prise en considération des différences structurelles, parfois accentuées, des marchés régionaux de l'emploi et des systèmes éducatifs et de formation.

Le bilan statistique qui peut être dressé, au moment du transfert des compétences, souligne un certain nombre de convergences et/ou divergences entre les situations régionales concernant quatre grandes dimensions du système de formation : la formation professionnelle initiale des jeunes ; les dispositifs de formation professionnelle pour les jeunes sortant de l'appareil éducatif ; l'insertion des jeunes dans le marché de l'emploi ; les modalités de financement. Ces dimensions de la formation sont placées en regard de celles du marché du travail, de l'emploi et de l'activité dans les régions. La mise en perspective de ces diverses dimensions pour chaque Région, permet de dégager une typologie d'ensemble, constituant un portrait global des espaces régionaux et mettant en relief des cohérences internes à chacun d'eux. Au vu des résultats obtenus, quatre regroupements principaux de Région sont mis en évidence.

Le premier ensemble régional rassemble les régions de la France du Nord (Nord Pas-de-Calais, Picardie, Champagne-Ardennes). Il est caractérisé par un système éducatif marqué par de faibles taux de scolarisation à tous âges et par un taux d'échec scolaire élevé.

Par ses caractéristiques du système éducatif la Corse s'apparente à ce groupe.

Le deuxième regroupement, qui est composé des régions de la France du Sud (Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Limousin) la Bretagne et l'Ile-de-France, est caractérisé par une forte scolarisation à tous âges et par un poids fort des activités tertiaires.

Le troisième ensemble régional concerne l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté, le Centre, la Bourgogne, la Basse-Normandie et la Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire et Poitou-Charentes, caractérisé par des formations professionnelles courtes dans un environnement industriel ou agricole.

Le quatrième ensemble régional est constitué des régions d'Outremer qui sont caractérisées par un cumul des handicaps.

Des convergences fortes des différents acteurs de la formation professionnelle sont perceptibles dans la plupart des régions sur plusieurs points :

- la formation professionnelle doit favoriser l'insertion des jeunes dans l'emploi et évoluer en conséquence ;
- les quatre dispositifs de formation des jeunes doivent être mis en cohérence sur une base territoriale ;
- l'organisation des différents dispositifs de formation professionnelle doit permettre la construction de parcours dans la formation et dans l'emploi des jeunes.

Le principe d'une reconnaissance des Conseils régionaux comme acteurs pivots et légitimes pour mettre en œuvre les objectifs de la loi est désormais un fait largement reconnu.

La loi quinquennale prévoit une élaboration des politiques régionales activant des procédures de concertation entre acteurs de la formation professionnelle, en particulier pour la réalisation du PRDF. Le calendrier et les modalités de mise en œuvre des dispositions de la loi sont variables selon les Régions.

Dans la grande majorité des Régions on constate une volonté d'organiser une concertation la plus large possible, mais dont l'objectif peut être différent selon la conception que l'on se fait de l'application de la loi : concertation élargie des acteurs sous l'égide du Conseil régional, ou élaboration d'objectifs consensuels et de compromis.

La loi quinquennale conduit les Conseils régionaux à intégrer dans leurs objectifs la diversité des publics de leurs demandes, la diversité des dispositifs de formation, alternée ou non, et la diversité des besoins des entreprises et des espaces infrarégionaux.

Les nouvelles responsabilités des Régions mettent au premier plan, plus encore que par le passé, la question de l'information nécessaire pour élaborer les politiques régionales.

La mise en œuvre des politiques régionales de formation professionnelle

Les Régions héritent d'une situation caractérisée par le développement séparé au cours des quinze dernières années de plusieurs dispositifs de formation professionnelle. Ces dispositifs, tous conçus à l'origine à l'échelon national, se sont organisés très largement selon des logiques indépendantes, et avec des objectifs spécifiques mais aussi parfois concurrents. Ces dispositifs ont été gérés par des acteurs différents qui ont pu se trouver à tel ou tel moment en forte opposition. La situation ainsi créée pèse aujourd'hui d'un grand poids sur les politiques régionales.

3 - Les enjeux

Au vu de l'ensemble des constats cinq grands enjeux peuvent être dégagés :

- la complémentarité entre dispositifs de formation ;
- la construction de parcours de formation cohérents et continus construits autour d'un projet professionnel ;
- la définition du niveau territorial le plus pertinent ;
- la nécessaire réorganisation des réseaux d'accueil et d'orientation ; la mise en place, par les acteurs régionaux, de dispositifs réguliers de suivi des mesures et d'évaluation de leurs propres actions.

D'après documentation FEN

Protocole FEN-CNPF

Protocole relatif à l'information et à l'orientation des élèves dans le cadre du partenariat éducation-économie

Pour la première fois hors de son champ habituel de contractualisation, la FEN signe un accord avec le CNPF. C'est de fait une reconnaissance de notre place et de notre rôle de partenaire social, déjà acquise par notre activité syndicale notamment dans le cadre de la formation professionnelle

Ce protocole fixe un cadre pour agir en partenariat au niveau régional pour soutenir, impulser, aider des activités tendant à améliorer l'information des jeunes dans la construction de leurs choix professionnels et scolaires afin de favoriser leur insertion professionnelle

Les principes

La construction d'une orientation professionnelle et scolaire doit résulter d'un cheminement continu faisant partie intégrante du processus éducatif. Elle doit contribuer à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes à l'issue de la formation et ce à tous les niveaux de qualification.

Les jeunes doivent être les agents de leur propre orientation ; à ce titre, ils doivent être en mesure d'élaborer leurs choix professionnels.

Les actions visant à l'amélioration de l'information et de l'orientation doivent recouvrir l'ensemble de la scolarité, des premières années du collège aux dernières années du lycée, voire même l'enseignement supérieur, et non pas se limiter aux périodes correspondant à des paliers (collège/lycée, lycée/enseignement supérieur).

La qualification professionnelle ne peut se construire valablement que sur un socle de connaissances de base qui doivent être acquises à l'issue du collège.

L'orientation nécessite que soient améliorées la connaissance de l'entreprise et l'information sur les métiers et leur perspective d'évolution afin de faire évoluer les représentations de la réalité économique et sociale.

L'élaboration pertinente des choix d'orientation et la construction par les jeunes de leur projet personnel supposent une implication active de tous les acteurs de l'équipe éducative et des professionnels du monde de l'entreprise.

Le développement du partenariat École-entreprise est un facteur déterminant dans l'information et l'orientation des jeunes. Dans ce cadre, les professions doivent apporter des réponses sur les perceptives d'emploi et de carrière.

Les actions et les publics

En direction des élèves

Il s'agit d'établir un contact plus systématique entre les élèves et le monde du travail, grâce à des formes divergentes de partenariat et par le recours à une palette d'activités complémentaires :

- définition d'un temps scolaire réservé à cet effort et programmé sur l'année ;

- formules permettant aux élèves niveaux et quels que soient leurs cursus de formation, d'appréhender sur le terrain le monde de l'entreprise, la réalité des métiers et de l'organisation du travail ainsi que les possibilités d'emploi : journées-découverte, stages courts, séquences éducatives, classes-entreprise, clubs… ;

- intervention des professionnels dans les établissements pour présenter leur profession et leur entreprise. Témoignages de jeunes professionnels inscrits dans des parcours de réussite ;

- mesures particulières visant certains publics spécifiques, notamment afin d'accroître sensiblement le nombre de jeunes filles optant pour les formations scientifiques et techniques et les professions industrielles.

En direction des personnels d'enseignement, d'orientation, de direction et d'évaluation

Différents partenariats avec des entreprises et des organisations professionnelles, sectorielles et interprofessionnelles, visent à améliorer, chez ces catégories de personnel, la connaissance de l'entreprise. A ce titre, certaines expériences probantes, déjà engagées dans quelques régions, méritent d'être poursuivies, valorisées et démultipliées :

- actions au profit des enseignants en exercice : mise en place de plans de formation à la connaissance de l'entreprise, visant à une approche du monde économique et des questions touchant aux qualifications et aux emplois ;

- dans le cadre des IUFM, affectation d'une part significative de la formation à la découverte du monde de l'entreprise et de la réalité des métiers, notamment en systématisant le passage en entreprise pour tout enseignant, sous forme de stage ou tout autre formule, dans le cadre d'un partenariat ;

- des actions de formation visant à la découverte de l'entreprise seront organisées sous la responsabilité de professionnels.

Il importe que les activités entreprises au profit des enseignants ne se limitent pas aux enseignants des disciplines techniques et professionnelles, mais s'appliquent aussi aux professeurs des disciplines générales et aux personnels de direction et d'évaluation dans le cadre de leur formation.

En direction des professionnels du monde de l'entreprise

Le partenariat entre l'école et l'entreprise doit prendre en compte plusieurs aspects :

- le développement dans l'entreprise des capacités d'accueil des enseignants et des élèves autour de priorités négociées ;

- la préparation des acteurs professionnels -salariés, cadres, directeurs- en amont de l'accueil des élèves et des enseignants dans l'entreprise et leur information sur le système éducatif et la vie des établissements scolaires ;

- la formation des professionnels amenés à intervenir dans les établissements scolaires ;

- la concrétisation de l'insertion des jeunes ayant suivi une formation professionnelle et la valorisation de leur carrière dans l'entreprise notamment par la formation continue ;

- la meilleure connaissance, par les acteurs de l'entreprise, du fonctionnement du système éducatif, des parcours de formation et des modes de validation.

La méthode

Au niveau national

Les organisations signataires expriment leur convergence sur les principes énumérés plus haut et sur la nécessité des différentes mesures de mise en œuvre. Elles conviennent notamment :

- d'impulser le dispositif en informant et en mobilisant leurs représentants territoriaux ;

- de mettre en place un suivi des actions menées et d'effectuer régulièrement un bilan des opérations mises en œuvre et une évaluation qualitative de leurs résultats ;

- de valoriser des actions innovantes et de favoriser leur développement ;

- de tirer d'ici trois ans un bilan de l'application du protocole.

Au niveau régional

C'est le lieu pertinent des actions et le niveau proprement opérationnel, notamment pour les expérimentations dans le cadre des principes définis précédemment. A ce niveau :

- des partenariats sur la base du volontariat sont mis en place entre les représentants territoriaux des deux organisations signataires ;

- dans le cadre de ces partenariats, sont définis les priorités locales, les types de publics visés, les projets circonscrits et ciblés, les modalités de mise en œuvre ainsi que le calendrier ;

- une aide technique et matérielle est apportée aux organisations et aux acteurs des expérimentations. Dans ce cadre seront favorisés les stages de connaissance des entreprises et de leurs besoins de qualification, ainsi que le développement d'outils d'information facilitant l'accueil des enseignants et des élèves dans les entreprises ;

- l'action partenariale des deux organisations signataires doit participer à la concrétisation du volet information-orientation du plan régional de développement des formations professionnelles des jeunes ;

- un pilotage est organisé autour du suivi et de l'évaluation des expérimentations.

Fait à Paris le 18 juin 1996
Le Président du CNPF
Le Secrétaire Général de la FEN
Jean Gandois
Guy Le Néouannic

Présidence de la République

Paris le 14 juin 1996

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez bien voulu solliciter une audience du Président de la République pour évoquer la situation des inspecteurs retraités, consécutivement à la publication du décret du 18 juillet 1990 ayant unifié les corps à grade unique préexistants en celui d'Inspecteur de l'Education Nationale, constitué de deux classes.

Chargée de vous répondre, je puis vous assurer que le Chef de l'Etat aurait été heureux de vous recevoir.

Malheureusement, les très nombreuses obligations inscrites à son calendrier ne lui permettront pas de disposer dans les prochaines semaines de la disponibilité propice à un tel entretien et il en est sincèrement désolé.

Toutefois, sensible aux préoccupations dont vous vous faites l'écho, j'ai fait part de votre demande au Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Annie LHERITIER

NON !

Voici la réponse que le Secrétaire Général vient de recevoir du Chef de Cabinet du Président de la République à la demande d'audience, parue dans le dernier bulletin, qu'il avait adressé à l'Elysée.

J'ai lu avec beaucoup d'attention, toutes les lettres que les collègues, syndiqués ou non, ont écrites ou reproduites pour qu'elles soient remises, lors de l'audience demandée, au Président de la République. Et je suis convaincu que leur amertume et leur colère rejoindront ma déception et mon indignation.

Face à ce qu'il convient d'interpréter comme une fin de non-recevoir, dont je veux espérer qu'elle n'est pas définitive, deux réponses :

- la première est une nouvelle demande d'audience, dont vous trouverez copie ci-jointe, signée cette fois du Secrétaire Général et du représentant des retraités au Bureau National ;

- la seconde, qu'il faut massive, doit émaner des retraités eux-mêmes, syndiqués en particulier, qui n'ont pas encore répondu à ma demande.

Aux lettres, à remettre au Président de la République, déjà reçues, il convient d'en ajouter d'autres, des dizaines et des dizaines d'autres, pour bien marquer notre solidarité et notre mécontentement.

Nous ne sommes pas de ceux qui, après avoir reçu un soufflet sur une joue, gauche ou droite, se résignent à tendre l'autre !

Michel Cruchet
Elu retraité au B.N.

SI.EN-Fen

Paris le 1er juillet 1996

Monsieur Jacques Chirac
Président de la République

Monsieur le Président de la République,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la lettre que Madame LHERITIER, Chef de Cabinet, nous a adressée le 14 juin dernier, en réponse à la demande d'audience que nous vous avions respectueusement présentée.

Nous comprenons que les contraintes de votre charge ne vous permettent pas de nous recevoir aussi vite que nous l'eussions souhaité.

Mais nous savons aussi que la déception de ceux au nom des quels notre demande a été présentée sera, quand ils seront informés de votre réponse, à la mesure des espoirs qu'ils y avaient placés.

Nous ne pensons pas, que le Ministre de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, qui est parfaitement au fait du problème et avec lequel nous avons eu, déjà, des discussions à ce sujet, puisse modifier une attitude que nous avons à maintes reprises, réfutée. C'est d'ailleurs, la raison essentielle du recours que nous formulons auprès de vous.

Nous réitérons donc la demande d'audience que nous avions formulée en espérant que vous-même - ce qui serait un très grand honneur - ou l'un de vos proches collaborateurs pourrez, dans un délai raisonnable, recevoir la délégation que nous constituerons et qui sera chargée, tout à la fois, de préciser un certain nombre de points et de vous remettre, ou faire remettre, les nombreuses lettres-pétitions en notre possession ainsi qu'un dossier technique sur le problème que nous soulevons.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de la république, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Michel Marucelli
Secrétaire Général

Michel Cruchet
Représentant élu
des retraités au Bureau National

Vie syndicale

Retour à la mensualisation des indemnités

Dès la fin de l'été dernier, au cours des réunions avec le ministère, le Sl.EN-FEN avait vivement protesté contre la mesure imposée par le Budget de trimestrialisation du versement des indemnités de charges administratives aux corps d'inspection, IEN et IPR-lA, ainsi qu'aux chefs de MAFPEN.

Protestations d'autant plus vigoureuses que le Sl.EN-FEN, en discussion depuis mai -date d'envoi aux rectorats de la note interne au ministère- n'avait aucune information de ses interlocuteurs pour une mesure qui allait, à l'évidence, peser lourdement sur les revenus des inspecteurs.

Dès septembre, le Sl.EN-FEN obtenait, outre les excuses du directeur de la DGF pour ce contretemps, son engagement à demander au ministre délégué au Budget le retour au statu quo ante.

C'est désormais chose faite. Par lettre du 22 mai 1996, le Budget a donné son accord pour le retour à la mensualisation du versement de l'indemnité de charges administratives. Cette mesure prendra effet en juillet 1996.

Un point de plus pour le Sl.EN-FEN !

Michel Marucelli

Vers un congé de fin d'activité ?

Dans le cadre général des négociations sur l'aménagement du temps de travail, suite aux mouvements de la fin 1995, engagées entre le ministère de la Fonction publique et certaines fédérations de fonctionnaires dont l'UFF-UNSA (et donc la FEN), une avancée significative a émergé de la dernière réunion du 18 juin.

Elle concerne la possibilité de transposer à la Fonction publique le récent accord UNEDIC signé dans le secteur privé, sous la forme d'une cessation anticipée d'activité avec des mesures concrètes pour la fin de l'année 1997. Ces mesures concernent les fonctionnaires titulaires et les non-titulaires. Pour les fonctionnaires titulaires, les conditions

seraient les suivantes :

- être âgé de 58 ans et totaliser 37,5 annuités de services validables pour la retraite ;

- sans condition d'âge pour ceux qui ont 40 annuités de services validables.

Ces fonctionnaires disposeraient d'un revenu de remplacement égal à 70 % du traitement brut de l'indice détenu depuis au moins six mois.

L'UNSA a demandé que le revenu de remplacement soit porté à hauteur de 75 % , que ce congé puisse être reconnu comme un droit et qu'il ne soit pas subordonné aux nécessités de service, que soient prises en compte, pour les fonctionnaires ayant eu une carrière antérieure dans le secteur privé, l'ensemble des deux carrières.

La prochaine réunion est prévue pour le 8 juillet.

Ce projet, en cours de négociation, peut contribuer à favoriser l'emploi de nouveaux fonctionnaires. Il peut également apporter une réponse analogue à la CPA (cessation progressive d'activité) qui est refusée aux fonctionnaires dont la responsabilité ne peut être fragmentée. Certains inspecteurs, qui sont de ceux-là, vont suivre avec intérêt l'évolution de ce dossier.

Michel Marucelli

21 rue Lalande
75014 PARIS

Téléphone : 16 (1) 43 22 68 19
Télécopie : 16 (1) 43 22 88 92

Etats généraux de l'Université : une réforme de plus ? Non, "une révolution heureuse... " sans moyens nouveaux

Le SI.EN-FEN, invité, était présent le 18 juin en Sorbonne pour entendre l'intervention de François Bayrou, ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en présence du Premier ministre Alain Juppé.

Après avoir rappelé la méthode suivie, toute inspirée du principe gaullien de la participation : . . . "le *changement indispensable ne pouvant se réaliser qu'avec la contribution active de ceux à qui il s'adressait... Les peuples ne donnent plus de chèques en blanc... Les changements doivent être conduits avec la société, ni contre elle, ni sans elle...*" Après avoir écarté toute idée de sélection et de fermeture, toute concurrence reposant sur la liberté de fixer les droits d'inscription, la maîtrise des diplômes, comme toute secondarisation de l'université, le ministre a avancé, au nom du Gouvernement, les propositions suivantes : nouvelle architecture des études universitaires, notamment à l'entrée à l'université, avec tutorat, organisation de l'année en deux semestres, conférences disciplinaires, procédures d'orientation, filières technologiques et carte nationale des passerelles, stratégie professionnelle, formation en alternance...

Le nouvel équilibre de l'université sera conçu sous la forme d'un triptyque : culture générale et disciplinaire, recherche, professionnalisation.

Le ministre devait conclure son intervention par une véritable envolée : . . . "*l'université nouvelle oblige la société à sortir de la société de castes* (*celle des diplômes*). *Le temps du partage systématique du travail entre exécutants et concepteurs, avec l'avantage de situation et de considération aux concepteurs* sur les *exécutants, ce temps a trouvé sa limite C'est une révolution dans la société... Et cela est une révolution heureuse*".

Au total, un discours à la recherche du consensuel, quelque peu tempéré par les propos réalistes du Premier ministre qui a souligné qu'il remerciait avant tout le ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de ne pas avoir fait un préalable de la question des moyens... Celle relative au statut de l'étudiant sera reprise au cours de consultations ultérieures.

Un grand nombre des auditeurs présents a dû reconnaître que bien des parties du discours étaient intéressantes, reprises, souvent, de la loi Savary ou de la loi d'orientation de 1989, mais, qu'à moyens constants, "faire mieux" était, décidément, plus facile à dire qu'à réaliser...

A suivre, à la rentrée.

Michel Marucelli

Franchise ... Compensée

La cessation de la franchise postale dont bénéficiaient les collectivités locales pour certaines de leurs missions a fait l'objet d'une circulaire interministérielle adressée aux préfets de département, le 17 avril, annonçant des instructions qu'ils auraient à notifier aux communes.

Sans attendre, la Direction des Ecoles a publié au B.O.E.N. n° 23 du 6 juin une note de service d'où il ressort :

- que la prise en charge de l'affranchissement de l'ensemble des courriers émanant des écoles incombe aux communes. Il revient aux directeurs d'école de se rapprocher des maires pour arrêter les modalités pratiques à mettre en oeuvre ;

- que l'acheminement du courrier des I.E.N. est organisé et pris en charge par les inspections académiques.

Le SI.EN-FEN ne manquera pas de faire savoir à la Direction des Ecoles les éventuelles difficultés d'application de ces mesures.

Michel Marucelli

Vie syndicale

Le SI.EN-Fen est le seul syndicat à avoir obtenu des avancées significatives :

- ☑ - taux de passage à la hors-classe à 35 % au 01-01-96 ;
- ☑ - avancement à cadence unique dans les deux classes des IEN ;
- ☑ - texte sur la ré-organisation du S.A.I.A et le début du ré-étiquetage des postes apprentissage.

En projet :

- ☑ - projet de textes nouveaux pour un concours plus républicain ;
- ☑ - projet de circulaire pour l'inspection des personnels des CIO ;

Ses objectifs :

- *la promotion du métier d'inspecteur dans sa diversité et la défense des intérêts de ses membres ;*
- *la qualité de la formation, de l'information et de l'orientation de tous les jeunes dans les écoles, les collèges, les lycées, les lycées professionnels, les centres de formation des apprentis, les instituts universitaires de formation des maîtres ;*
- *l'étude des questions relatives à l'enseignement et à la formation ;*
- *la promotion et la défense d'un service public d'éducation nationale humaniste, laïque et démocratique.*

Grâce à son action syndicale :

- ☑ ***- les IEN stagiaires bénéficient depuis le 01-01-96 d'une indemnité pour travaux supplémentaires de 15 000 F par an ;***
- ☑ ***- pour le passage à la hors-classe la clause de mobilité***
  - ***n'est plus opposable aux collègues IEN recrutés avant la sortie du statut du 18-07-90 ;***
  - ***est assouplie pour les collègues recrutés après la sortie du statut ;***
- ☑ ***- retour à la mensualisation pour le versement de l'indemnité pour charges administratives ;***

Ses atouts :

- *l'attachement aux valeurs : indépendance, démocratie, laïcité, solidarité.*
- *Le respect des décisions prises à la majorité après débat.*
- *Le réalisme et la volonté d'aboutir : interventions, audiences, actions conduites avec rigueur et sérieux, sans démagogie et sans jamais confondre agitation et action syndicale.*
- *Des militants et un réseau solidement organisés : responsables nationaux, académiques et départementaux qui assurent la très forte représentativité de l'organisation.*
- *La volonté constante d'évoluer et de progresser dans l'intérêt du service public.*

Le seul à négocier, dans le cadre de l'accord Durafour, l'élargissement de l'accès des IEN à l'échelle lettre A.

Le seul syndicat à être représenté au Conseil Supérieur de l'Éducation, a avoir des élus à la Commission Consultative des Affaires Étrangères…

Dates importantes pour le SI.EN-Fen en 96-97

La CAPN des IPR-IA sera renouvelée en décembre 1996 : le SI.EN-FEN présentera une liste.

Conseil syndical :	novembre 1996
Congrès :	fin mars/début avril 1997

Le congrès de la FEN se tiendra à Rennes du 10 au 14 mars 1997

Lors de ce congrès des élections auront lieu pour renouveler le mandat de la moitié des membres du Bureau National

Adhérez au SI.EN-Fen seul syndicat à négocier un débouché vers l'échelle lettre A pour les IEN et à revendiquer, dans le cadre d'un corps unique aux missions diversifiées, un débouché pour tous à l'échelle lettre B.

SI·EN UNSA Fen

21 rue Lalande
75014 PARIS

Téléphone : 16 (1) 43 22 68 19
Télécopie : 16 (1) 43 22 88 92